



## RÉOUVERTURE DES CLASSES : MESSAGE DE VOTRE MAIRE

La Ville de Saint-Maurice et la communauté éducative (inspection académique, corps enseignant et associations de parents d'élèves) préparent la réouverture des écoles maternelles et primaires, dans le cadre des règles de sécurité sanitaire définies par l'État. **La date du jeudi 14 mai a été retenue comme objectif de réouverture, sous réserve de la présence des enseignants et du personnel municipal ainsi que des décisions que le Gouvernement pourrait prendre, le Val-de-Marne étant durablement situé en zone rouge.**

### CHACUN DOIT SE SITUER À SON NIVEAU DE RESPONSABILITÉ :

#### L'INSPECTION ACADÉMIQUE AVEC LA DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS PÉDAGOGIQUE.

**15 élèves seront réunis au maximum par classe en élémentaire, 10 en maternelle. Les enfants seront accueillis tous les deux jours.** Seuls les enfants des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (notamment les soignants) continueront d'être accueillis 4 jours par semaine.

#### LA VILLE AVEC L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ORGANISATION PAR ÉCOLE CONFORME À LA DOCTRINE SANITAIRE.

Un protocole sanitaire national relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et primaires a été fixé par l'État. Il doit être décliné localement avec le concours de la Ville. Le délai est très court mais la Ville avait anticipé. **Le projet d'organisation tiendra compte des caractéristiques de chaque établissement, en concertation avec le corps enseignant et les autorités académiques : plan de désinfection et de nettoyage fréquent, plan de circulation, fixation du nombre d'élèves admissibles par classe, disposition matérielle des classes, gestion des sanitaires, organisation de la restauration, transport scolaire...** Il s'agit de répondre aux strictes conditions imposées par le Ministère de l'Éducation nationale, en tenant compte des spécificités de nos écoles et des moyens disponibles. L'organisation par école pourra évoluer en fonction de la situation.

#### LES PARENTS D'ÉLÈVES AVEC L'EXPRESSION DE LEURS INTENTIONS ET LEURS BESOINS.

Un questionnaire, élaboré en partenariat avec l'Éducation nationale, est adressé à toutes les familles de Saint-Maurice par les enseignants. **Il permettra de définir leurs intentions en matière de fréquentation de l'école, leurs besoins en restauration scolaire et d'accueils périscolaires (matin, soir, mercredi après-midi).** Il informe également les parents des précautions arrêtées par la Ville, en collaboration avec les associations de parents d'élèves, pour répondre aux attentes des familles.

Soucieuse d'assurer la sécurité sanitaire des enfants, des enseignants et des parents, la Ville mobilise tous ses moyens pour répondre aux exigences réglementaires comme à celles des familles. Elle le fait dans le cadre d'un dialogue constant avec tous ses partenaires institutionnels ou associatifs, que je tiens à remercier.

**Pour réussir cette étape décisive de la sortie progressive du confinement, je compte sur l'esprit de responsabilité de chacun, en particulier dans le respect des règles sanitaires.** Pour ma part, avec Philippe Bourdajaud, maire-adjoint en charge du scolaire, et les services de la Ville, nous nous employons à favoriser la réouverture de nos écoles dans le respect des règles du protocole sanitaire.

Je compte enfin sur l'action conjuguée du Gouvernement et du Parlement pour clarifier les responsabilités respectives de l'État et des collectivités locales chargées de la mise en place des protocoles sanitaires, ce qui m'a motivé à signer la tribune de l'Association des Maires d'Île-de-France.

**Igor SEMO**

Votre Maire

Vice-président du territoire Paris Est Marne&Bois